

## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

### DPD No.1 HC Photometer

Date de révision 01-03-2025

Numéro de révision 1

#### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

##### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** TBSPD1HC  
**Nom du produit** DPD No.1 HC Photometer  
**Identifiant de formule unique (UFI)** 9817-5YC7-691K-FHS7  
**Substance pure/mélange** Mélange

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Réactif pour l'analyse de l'eau  
**Utilisations déconseillées** Autres

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

###### **Fabricant**

Water-i.d. GmbH  
Daimlerstr. 20  
76344 Eggenstein, Germany  
Tel.: +49 (0) 721 78 20 29 0, Fax: +49 (0) 721 78 20 29 11  
Website: www.water-id.com  
EHS / Compliance: lab@water-id.com

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** +44 1235 239670  
English, Albanian, Bosnian, Bulgarian, Croatian, Czech, Danish, Dutch, Finnish, French, German, Greek, Hungarian, Italian, Latvian, Lithuanian, Norwegian, Polish, Portuguese, Romanian, Russian, Serbian, Slovak, Spanish, Swedish, Turkish and Ukrainian.

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Catégorie 2 - (H319)

##### 2.2. Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Sodium carbonate 497-19-8	1-10	Aucune donnée disponible	207-838-8	Eye Irrit. 2 (H319)			
Citric Acid 77-92-9	1-10	Aucune donnée disponible	201-069-1	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335)			
Polyethylene glycol 25322-68-3	1-5	Aucune donnée disponible	-	Not classified			
Hexanedioic acid 124-04-9	1-5	Aucune donnée disponible	204-673-3	Eye Irrit. 2 (H319)			

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Oral LD50 mg/kg	Dermal LD50 mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Sodium carbonate 497-19-8	4090	2000	1.15		
Citric Acid 77-92-9	3000	2000			
Polyethylene glycol 25322-68-3	22000	20000			
Hexanedioic acid 124-04-9	11000	7940	7.7		

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Aucune information disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL 4000 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Hexanedioic acid 124-04-9	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Sodium carbonate 497-19-8	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-

Citric Acid 77-92-9	-	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Hexanedioic acid 124-04-9	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	France	Germany TRGS	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Citric Acid 77-92-9	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> Peak: 4 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	TWA: 200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 mg/m <sup>3</sup> Peak: 500 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Hexanedioic acid 124-04-9	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> Peak: 4 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	Irlande	Italy MDLPS	Italy AIDII	Lettonie	Lituanie
Hexanedioic acid 124-04-9	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Hexanedioic acid 124-04-9	-	-	-	-	STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Sodium carbonate 497-19-8	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-
Polyethylene glycol 25322-68-3	-	-	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup> STEL: STEL mg/m <sup>3</sup>	-
Hexanedioic acid 124-04-9	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: STEL mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Citric Acid 77-92-9	-		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>		-
Polyethylene glycol 25322-68-3	-		TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>		-
Hexanedioic acid 124-04-9	-		TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 mg/m <sup>3</sup>		-

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**8.2. Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Remarques générales en matière** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et

**d'hygiène** un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide	
<b>Aspect</b>	comprimé	
<b>Couleur</b>	blanche	
<b>Odeur</b>	Inodore.	
<b>Seuil olfactif</b>		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Température de décomposition</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>pH</b>	6.3	Aucun(e) connu(e)
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de liquide</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>		
<b>Distribution granulométrique</b>		

### **9.2. Autres informations**

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

<b>Sensibilité aux impacts mécaniques</b>	Aucun(e).
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun(e).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---	--

**10.4. Conditions à éviter**

<b>Conditions à éviter</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
----------------------------	--

**10.5. Matières incompatibles**

<b>Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
-------------------------------	--

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
--	--

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
<b>Ingestion</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Symptômes</b>	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
------------------	--

**Mesures numériques de toxicité****Toxicité aiguë****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

<b>ETAmél (voie orale)</b>	3,530.10 mg/kg
<b>ETAmél (voie cutanée)</b>	3,587.70 mg/kg
<b>ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)</b>	7.70 mg/l

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium carbonate	= 4090 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	= 2300 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 2 h
Citric Acid	= 3 g/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	
Polyethylene glycol	= 22 g/kg ( Rat )	> 20 g/kg ( Rabbit )	
Hexanedioic acid	> 11000 mg/kg ( Rat )	> 7940 mg/kg ( Rabbit )	> 7700 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Peut entraîner une irritation cutanée.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune information disponible.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>STOT - exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes

**11.2.2. Autres informations**

Autres effets néfastes

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Écotoxicité

**Toxicité pour le milieu aquatique** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

inconnue

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sodium carbonate	-	LC50: 310 - 1220mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =300mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =265mg/L (48h, Daphnia magna)
Citric Acid	-	LC50: =1516mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	-
Hexanedioic acid	EC50: =26.6mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =31.3mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =35mg/L (96h, Desmodesmus subspicatus) EC50: =66mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =59.5mg/L (96h, Danio rerio) LC50: =97mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: =85.7mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =88.4mg/L (48h, Daphnia magna)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Persistance et dégradabilité

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage
Citric Acid	-1.72
Hexanedioic acid	0.093

**12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Sodium carbonate	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Citric Acid	La substance n'est pas PBT/vPvB
Polyethylene glycol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Hexanedioic acid	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	

### RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

### ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

non applicable

#### Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)
Citric Acid - 77-92-9	Type de produits 1 : Hygiène humaine

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	N'est pas conforme
<b>DSL/NDSL</b>	N'est pas conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme
<b>IECSC</b>	Est conforme
<b>KECL</b>	N'est pas conforme
<b>PICCS</b>	Est conforme
<b>AICS</b>	Est conforme

#### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

##### Rapport sur la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Date de révision**

01-03-2025

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006****Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne

soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**